



le 28 mai 2021 - Julien Le Mauff

Le Moyen Âge et ses migrants

À propos de : Miri Rubin, *Cities of Strangers. Making Lives in Medieval Europe*, Cambridge

Forestiere, foreign ou stranger, forain ou étranger : les mots désignent celui qui n'est pas d'«ici». En étudiant la figure de l'étranger de l'an mil à 1500, Miri Rubin analyse les régimes d'hospitalité et d'exclusion et, au-delà, la définition même de ce qu'est une ville.

Depuis les œuvres pionnières d'Oscar Handlin ou Gérard Noiriel, la question de l'accueil des immigrants en Occident a

été travaillée par les historiens, tout en demeurant moins étudiée pour les périodes précédant le XIXe siècle. Médiéviste, historienne des communautés de religion, d'identité et de genre, Miri Rubin relève ce défi et nous informe sur le lien fondateur entre l'administration de l'inclusion et de l'exclusion de l'étranger, et la politique moderne telle qu'elle s'invente à la fin du Moyen Âge.

Inspiré par l'actualité, particulièrement l'afflux de réfugiés syriens en Europe à partir de 2015, ce livre – prolongement d'une série de conférences données par Miri Rubin en 2017 – se présente comme un essai concis et riche. *Cities of Strangers* croise le cadre des villes médiévales et la figure de l'étranger, de l'an mil à 1500, et esquisse une réflexion sur la façon de recevoir l'autre dans l'Occident chrétien, selon une logique comparatiste rassemblant une grande diversité de situations. L'autrice ne prétend pas à l'exhaustivité, mais ouvre à un domaine de recherches peu exploré. Synthétique, le propos sait aussi éviter les parallélismes trop superficiels avec la période contemporaine.

Désigner l'autre

Ce projet est compliqué par la rareté de données sociales précises et de sources écrites touchant directement aux migrations au Moyen Âge, celles-ci étant donc difficiles à quantifier. Le cadre urbain permet pourtant d'approcher le phénomène à travers ses implications pour la vie de la cité. *Cities of Strangers* n'est pas plus une histoire des villes médiévales qu'une histoire des migrations, mais permet ainsi d'éclairer ces deux aspects.

Dans un Occident proto-étatique, qui ne pense pas l'espace

politique comme un territoire cohérent et délimité par une frontière fixe, la notion d'étranger trouve comme première limite l'absence d'identité propre de chaque ville ou entité politique. Des mots existent pourtant, qui désignent celui qui, venu d'ailleurs, pénètre le corps social sans s'y confondre. C'est le *forensicus* ou *forensis* en latin, le marchand qui va d'une ville à l'autre au gré des foires, et dont la racine se retrouve dans l'anglais *foreign*, l'italien *forestiere* ou le français *forain*. Le mot étranger, ou stranger en anglais, désigne aussi celui qui vient d'ailleurs (*extraneus*). De même, la naissance en-dehors de la cité ou du royaume, évoquée par le mot *alienigenus*, se retrouve dans l'anglais *alien*.

L'origine extérieure, quelle qu'elle soit, tend donc à unifier en une catégorie des réalités différentes. Ces nouveaux venus peuvent être riches ou pauvres, venir d'une ville voisine ou d'une contrée lointaine, être chrétiens ou non. Leurs aspirations varient aussi. L'étranger peut vouloir s'installer durablement ou ne demeurer que temporairement : marchands, pèlerins, étudiants, mercenaires, etc.

Une approche de l'urbanité médiévale

Les figures évoquées sont aussi diverses que les réactions qu'elles font naître. Les migrations permettent une approche renouvelée de l'urbanité médiévale, à travers la rencontre d'un espace planifié, mesuré, divisé, régi de façon différente selon les lieux et les époques, avec le mouvement, le flux, plus ou moins contrôlé et contrôlable. Ainsi s'élaborent et se renouvellent des pratiques que l'on pourrait désigner comme les régimes de l'hospitalité urbaine face aux étrangers.

La ville, lieu d'administration et de gouvernement, est

organisée sur le plan spatial et social entre communautés d'appartenance : familles, métiers ou paroisses. À cette structure s'ajoute une véritable « culture urbaine » latine, religieuse, scolaire, qui se renforce et se diffuse de ville en ville, de même que des valeurs morales, gouvernementales, commerciales, et des pratiques de citoyenneté. La communauté d'appartenance et de décision qu'évoque le terme de *civitas* transcende à bien des égards les particularismes locaux.

Les flux sont indissociables de ce cadre, la ville médiévale étant avant tout un nœud d'échanges nécessaires et profitables qu'il faut soutenir, stimuler, mais aussi encadrer, voire limiter. Les villes commerçantes et portuaires régissent le statut des marchands et marins pendant leur séjour, comme le montrent le recueil des rôles d'Oléron ou les statuts de Mantoue (p. 32). Ces échanges sont matériels, mais aussi religieux, intellectuels, politiques. La circulation de clercs, diplomates, gens de savoir est permanente. Villes dans la ville, les universités bénéficient de privilèges juridiques et sont à leur tour structurées en *nationes*, selon des identités plus ou moins strictes.

Les échanges sont donc la vocation des villes. Ils en entretiennent la diversité en termes de populations. Au gré des flux, mouvements et conquêtes, les populations locales finissent, dans certains cas, par ne constituer qu'un groupe parmi d'autres, dans un cadre aux cultures, langues et religions multiples. À Avignon, la population passe ainsi en quelques années de 5 000 à 60 000 habitants, lorsque s'y installe la cour papale en 1309 (p. 30). Les villes incorporées dans de vastes empires politiques ou commerciaux sont dans une situation comparable : dépendances de Venise, cités de la Hanse (p. 30-31).

Les conditions de l'inclusion

La question du statut des nouveaux venus amène à saisir, dans les sources juridiques notamment, comment on reçoit et intègre l'étranger, en particulier dans les périodes de croissance.

Même bref, le séjour du marchand implique la gestion de relations et transactions, l'encadrement de la résidence et diverses garanties, privilèges ou restrictions (accès aux denrées locales, aux pâtures). Les installations longues, elles, occasionnent une production documentaire plus fournie, y compris des listes de nouveaux venus (comme à León vers 1165, p. 37) qui permettent d'estimer localement leur poids entre 20 et 30 % des habitants.

Ensuite, les villes s'ingénient à définir les conditions d'acquisition de la citoyenneté selon chaque situation (activité économique, mariage, héritage). Partout, il est question pour le nouveau venu de prouver sa valeur, son désir de contribuer au bien commun. L'accès à la citoyenneté est un privilège célébré par des cérémonies d'entrée (à Toulouse ou à Agen, p. 38-39). La détermination d'un statut de l'étranger et les conditions de son inclusion (résidence régulière, moyens de subsistance, réputation, absence de liens de fidélité avec un autre prince) aboutissent à mieux définir ce qui fait le citoyen.



Cérémonie d'entrée dans la citoyenneté, Coutumes d'Agen, fin XIIIe s., Bibliothèque d'Agen, ms. 42, fol. 53v

Étrangers désirables et indésirables

C'est comme à une vérification de la dialectique schmittienne de l'ami et de l'ennemi qu'invite Miri Rubin, à travers les processus d'inclusion et d'exclusion du nouveau venu. Outre l'accès limité à la citoyenneté, des critères d'inclusion supplémentaires ferment l'accès aux charges municipales ou à certains métiers. Des communautés précises sont ainsi ciblées : les slaves à Lunebourg, les juifs et musulmans dans la péninsule ibérique (p. 48-49).

Tout est question de contexte et de perception de ce qu'apporte (ou non) l'étranger. Il peut être éminemment désirable et l'attitude des gouvernants à l'égard des nouveaux venus encourage leur installation, lorsqu'ils sont perçus comme une source de prospérité. L'expertise légale, médicale, financière est recherchée et fait la fortune de groupes qui se structurent en réseaux continentaux. En matière de finances et d'administration, on recherche la

compétence des Toscans, des Arétins, des Lombards ou des juifs. Être étranger peut être une qualité en soi, remettant en cause les doctrines sur la naturalité des gouvernants. Il en va ainsi en Italie, où le recours à un podestat étranger (à Spolète, Sienne, Pistoia) est une garantie de qualité et d'impartialité entre factions.

Quand les perspectives changent et qu'un sentiment de précarité se diffuse, particulièrement au sein des élites, l'encouragement se mue en rejet, l'inclusion en exclusion. Les politiques de la citoyenneté s'adaptent selon l'équilibre des intérêts entre groupes sociaux. La tendance est surtout au resserrement des phénomènes d'intégration et d'accès à la citoyenneté à la fin du Moyen Âge, lorsque se multiplient famines et pestes. Une nouvelle fois, ces mécanismes observés en Occident recouvrent des réalités différentes et, parfois, la balance des intérêts agit dans l'autre sens : pour repeupler une cité décimée, l'installation peut être localement soutenue, comme à Auxonne ou à Rivarolo (p. 48).

Aux XIV^e et XV^e siècles s'affirme cependant le souci de distinguer les communautés et de questionner des arrangements devenus usuels. Jadis désirés, intégrés, devenus aussi familiers que les Flamands à Londres, les Astésans à Paris ou les Arméniens à Lvov, ceux que l'on identifie comme étrangers sont les premiers à se retrouver dans une position d'indésirables. Villes et royaumes décident de l'expulsion de communautés entières et de fermer leurs portes aux nouveaux venus. L'exemple le plus constant de ces « étrangers familiers » demeure la figure du juif, à laquelle Miri Rubin consacre un chapitre entier (p. 50-70).

Les juifs et les femmes : figures d'étrangers

Accusés de propager la peste, visés par des débats et rumeurs soulignant le danger de la différence culturelle et morale, les juifs sont jugés d'autant plus dangereux qu'ils ne se reconnaissent pas. Autant que la présence d'un élément étranger au corps politique, c'est l'indistinction qui inquiète. Il s'agit dès lors de rendre visibles les juifs (et, localement, d'autres communautés : musulmans autour de la Méditerranée, slaves dans les principautés allemandes), etc.

Des stratégies sont ainsi élaborées, qui permettent d'éviter l'expulsion et ses conséquences économiques néfastes. Le port obligatoire de la rouelle, pièce de tissu jaune et ronde, s'étend sur le continent dès le XIIIe siècle et jusqu'à la Renaissance, avec quelques exemples notables comme Sienne (p. 64-66). Le modèle du ghetto naît plus tardivement à Venise, en 1516. Ainsi, le Moyen Âge et la Renaissance aboutissent au triomphe d'un modèle urbain fondé sur l'exclusion, « purifié » des intrus. Une ville chrétienne, symétrique, voire déshumanisée, sur le modèle des cités idéales peintes à la fin du *Quattrocento* (p. 69-70).



Fra Carnevale (attr.), *La Cité idéale*, v. 1480-1484, Walters Art Museum, Baltimore.

Enfin, Miri Rubin consacre une large place aux femmes comme figures étrangères (p. 71 à 90). Au cœur de l'économie urbaine par leurs tâches domestiques, par leur rôle dans les commerces et l'artisanat, les femmes sont cependant exclues de la participation citoyenne, vulnérables quel que soit leur statut social, victimes de formes spécifiques de rejet et de marginalité, et finalement étrangères à leur propre ville. Discutable sans doute, ce choix permet de faire la démonstration que les rapports d'inclusion et d'exclusion ne concernent pas seulement la figure du « migrant » et que celui-ci constitue plutôt un point d'accès vers une problématique plus large, vers la définition même de ce qu'est une ville, comme communauté sociale et politique.

Les circulations, les échanges, les conquêtes entraînent du XIe au XVe siècle l'élaboration de régimes d'inclusion et d'exclusion. Ils accompagnent l'émergence des questions d'identité, en particulier dans le contexte de crise de l'automne du Moyen Âge. Les débats se radicalisent alors, comme à propos du traitement de la pauvreté, sur la discrimination entre ceux d'« ici » et d'« ailleurs ». De telles questions agitent l'université de Salamanque : faut-il aider les réfugiés indigents ? Qui aider en premier, entre le mendiant familial et le nécessiteux étranger ?

De ces discours et des législations qu'ils inspirent (comme en 1531 aux Pays-Bas), il ressort que le traitement de l'étranger, expansif ou restrictif, est toujours constitutif de la définition consensuelle de la politique et du bien commun ; c'est-à-dire qui y participe et qui en est exclu.

Miri Rubin, *Cities of Strangers. Making Lives in Medieval Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.

